UQÀM | **Services financiers**
Université du Québec à Montréal

CONVENTION DE PRÊT D'ÉQUIPEMENT

Engagement de responsabilité

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE À QUI FAIT L'EMPRUNT

Nom : _____ Matricule : |_|_|_|_|_|_|

Téléphone au travail : _____ Téléphone au domicile : _____

Adresse du domicile : _____

PRÊT D'ÉQUIPEMENT (pour utilisation dans le cadre de ses tâches régulières)

Unité organisationnelle qui accorde le prêt : _____

DESCRIPTION DE L'ÉQUIPEMENT PRÊTÉ	NUMÉRO DE SÉRIE

SIGNATURE

LA PERSONNE QUI FAIT L'EMPRUNT CONVIENT CE QUI SUIT :

- Elle est personnellement responsable de l'équipement emprunté.
- L'équipement emprunté demeure la propriété de l'UQAM.
- Ce prêt est consenti pour le motif principal qu'elle a le statut d'employée de l'UQAM; la perte de ce statut l'oblige ipso facto à remettre l'équipement à l'UQAM. À défaut de remettre l'équipement, elle s'engage à payer l'UQAM la juste valeur marchande de l'équipement telle qu'établie par les Services financiers à la date du défaut.
- Si ses assurances personnelles ne couvrent pas déjà parfaitement l'équipement, elle demeure libre à assurer elle-même l'équipement et ce, à l'entière exonération de l'UQAM (sauf pour les cas de vol, voir détail sur le site des Services financiers à ce sujet).

Signature de l'employée ou de l'employé	Téléphone	Date
Signature de la personne responsable de l'unité organisationnelle ou de la supérieure immédiate, du supérieur immédiat	Téléphone	Date

IMPORTANT : Retournez l'original aux Services financiers et conservez une copie pour vos dossiers.